

Séance du jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Le jeudi 06 mars 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
Présents : 14	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal
Représentés : 2	SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Absents et excusés : 1	Représentés : Christian DAVALAN représenté par Martine GRANET, Denise STEVENSON représentée par Sébastien BRAYLÉ
Pour : 16	Excusés :
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	

Secrétaire de séance : Stéphan POUGET

Délibération n°DE_2025_10

Objet : Création commission extra-municipale

Vu les dispositions de l'article L.2143-2 du CGCT qui prévoient la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur différents sujets d'intérêt communal,

Vu les termes de l'article L.2143-2 du CGCT, ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales.

Considérant que l'enjeu du « vivre ensemble » porte sur la participation citoyenne qui permet les projets de discussion aboutissant sur une thématique qui concerne les administrés,

Considérant que après plusieurs actions de participation citoyenne, notamment par des réunions de quartier, faisant émerger la problématique de la voirie et de ses usagers, la commission extra-communale remet les administrés dans la position d'acteur de leur devenir,

Considérant que le principe de la participation citoyenne permet aux administrés de se concerter sur d'éventuels autres thèmes que la voirie pour trouver les compétences auprès des habitants de la commune afin d'élaborer leur propre devenir et ainsi définir le contenu des commissions extra-municipales qui pourront évoluer selon les différents projets.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de créer une commission extra-municipale dédiée au « vivre ensemble ». Il rappelle le principe de l'existence des commissions extra-municipales et leur rôle dans la démocratie participative.

Les principales missions de la commission extra-municipale "vivre ensemble" seront l'organisation des différentes thématiques du « vivre ensemble » au sein de la commune, établies par la participation citoyenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

CREE la commission extra-municipale « Vivre ensemble »

DIT que cette commission sera composée d'élus, de membres d'association et d'administrés.

Fait en séance les jours, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Braylé", written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 12/03/2025
Date de reception de l'AR: 12/03/2025
081-218100469-DE_2025_10-DE
A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Stéphan POUGET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Braylé", written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stéphan Pouget", written over a horizontal line.

Mis en ligne le : 19/03/2025